

- **Qui crée des emplois?** — Les pays ont convenu d'explorer des moyens novateurs de créer des emplois et de distribuer le travail. Ils ont reconnu l'importance du secteur privé et en particulier la contribution des PME et des coopératives en matière de création d'emplois, et le rôle important que jouent les collectivités et le secteur non structuré (non criminel) à cet égard. Les gouvernements ont convenu qu'il fallait faciliter la tâche des entreprises qui doivent passer du secteur non structuré au secteur officiel de l'économie et, ce faisant, étendre les normes de travail et la protection sociale aux personnes qui oeuvrent dans ce secteur. Ils ont également convenu de suivre et d'évaluer les répercussions économiques de la libéralisation du commerce, surtout en matière d'emploi.
- **Quel genre de travail et pour qui?** — Les gouvernements ont reconnu qu'il fallait créer des emplois durables et de qualité et que les travailleurs devaient pouvoir choisir leur emploi. Ils ont aussi reconnu qu'il fallait promouvoir et respecter les normes de travail internationales et les droits des travailleurs, quel que soit leur emploi; qu'il fallait lever les obstacles systémiques empêchant les travailleurs de s'intégrer à la population active et comprendre qu'ils doivent équilibrer responsabilités familiales et professionnelles. Ils ont convenu de fixer des dates cibles pour l'élimination de la main-d'oeuvre enfantine et la protection des enfants qui travaillent et des enfants de la rue. Ils ont reconnu la difficulté qu'éprouvent certains groupes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes handicapées, les autochtones, les travailleurs migrants et les groupes susceptibles d'être désavantagés, comme les femmes et les jeunes à entrer et à rester sur le marché du travail.
- **Nouvelle entente** — Dans les conclusions, les pays ont reconnu qu'il importait de mesurer et d'apprécier l'apport économique du travail non rémunéré, ainsi que d'acquérir une meilleure compréhension du rapport entre le travail rémunéré et non rémunéré et d'en tenir compte dans les stratégies d'emploi et de réduction de la pauvreté. À titre d'exemple de ce genre de travail, encore passé sous silence et sous-évalué, mentionnons les soins prodigués aux personnes à charge et l'agriculture de subsistance pratiquée par un grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

D. Intégration sociale — Dans les conclusions sur l'intégration sociale, les participants ont mis l'accent sur le respect et la valorisation de la diversité, ainsi que sur la mise en place de cadres légaux et réglementaires permettant aux personnes et à la société civile de participer au développement social. Les groupes dont la situation mérite qu'on s'y attache y sont également mentionnés.

- **Une meilleure gestion des affaires publiques** — Les participants se sont engagés à rendre leurs institutions publiques transparentes et accessibles et à les obliger à rendre des comptes. Ils ont convenu d'en simplifier les règlements administratifs, de diffuser l'information publique et d'assurer l'efficacité à tous les paliers du gouvernement. Ils ont en outre encouragé la formation libre d'organisations de la société civile, notamment de coopératives et de collectivités, et leur participation aux activités de